

Très lourde facture fiscale pour des paysans retraités

DISTRICT DE NYON Le Tribunal fédéral fait passer à la caisse un couple de paysans âgés qui avait donné des terres à ses filles.

«C'est un choc teinté de frustration, de tristesse et surtout de colère de ne pas avoir été entendus.» L'une des trois filles de Raymond* et Colette* s'inquiète de voir ses parents octo et septuagénaires «arrêter de vivre» après la décision du Tribunal fédéral (TF) qui les contraint à lâcher aux fiscaux vaudois, fédéral, et à l'AVS, quatre cinquièmes de leur maigre fortune accumulée centime après centime. A sa retraite, le couple de petits paysans du district de Nyon avait choisi de donner une parcelle constructible à chacune

de ses filles. Or la jurisprudence en matière de fiscalité agricole venait d'être bouleversée par le TF une semaine avant la signature de l'acte de donation, préparé depuis un an et demi, chez le notaire.

Fâcheux calendrier

Ce 9 décembre 2011, rares étaient les personnes en Suisse qui savaient que la fiscalisation des biens d'exploitation qui passaient en fortune privée – puisque aucune des filles ne projetait, ni n'était formée pour reprendre la ferme en tant qu'agricultrice – allait ex-

poser de 7% à environ 50% des valeurs transmises.

«Nous tenions à donner ces terrains à nos filles, en reconnaissance de tous les efforts consentis dans une famille où nous avons toujours travaillé beaucoup, sans vraies vacances ensemble. Et si nous ne les donnions pas à elles, à qui aurait-on pu les remettre pour ne pas se faire taxer ainsi?», plaident Raymond et y a quelques mois devant le Tribunal cantonal.

Déboutés au niveau cantonal, ces premières victimes de la nouvelle fiscalité agricole,

avaient porté l'affaire devant la Cour suprême du pays. Celle-ci ne les a pas suivis non plus.

Transmission sans argent

«Quand ces biens passent de la fortune commerciale à la fortune privée, ils sont taxés, mais on peut bénéficier d'un différé sur le versement de cet impôt dû, tant que le bien en question ne génère pas d'argent, par sa revente par exemple», rappelle l'avocat Yves Noël.

C'était là un de ses axes de défense: «Sans versement d'argent, pas d'impôt». Celui qui enseigne le droit fiscal à l'Université de Lausanne précise que «ce n'était pas un cadeau à un contribuable qui était demandé, mais bien un report de cette contribution tant que l'objet n'est pas vendu.»

Plus rien pour payer

Dans cette affaire, ses clients «ont été piégés par un calendrier terrible», constate l'homme de loi. «Il n'y a eu aucune

Acharnement dénoncé

«Cet arrêt reflète un acharnement guère compréhensible du Tribunal fédéral, alors qu'un arrêt modérateur, en 2017, avait donné à penser que cette cour avait compris que la décision initiale de décembre 2011 était outrancière», estime Luc Recordon, avocat et membre du comité de GRIEF, Groupe de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles familiaux. L'ancien conseiller aux Etats déplore que les juges de Mon Repos «n'aient pas saisi la marge d'interprétation de la notion de donation dans la loi pour se montrer moins durs.» L'ex-sénateur compte sur son confrère avocat et conseiller national vert, Raphaël Mahaim pour porter à nouveau cette cause sous la coupole fédérale. «Une bataille est perdue sur le front juridique. On se doit de casser cette jurisprudence par un changement de loi.»

période transitoire pour appliquer cette jurisprudence.»

«Même si le fisc prenait tout ce que mes parents possèdent, il n'y aurait pas assez pour régler l'impôt dû», constate la fille du malheureux couple qui précise qu'une bonne partie des terres cédées n'ont que la valeur d'une surface agricole.

«Il va maintenant falloir négocier un échelonnement des paiements et éviter les intérêts négatifs. Et surtout convaincre mes parents qu'ils doivent continuer à vivre sans se priver de tout. Après une telle vie de dur labeur, c'est injuste!» **DSZ**

*prénoms d'emprunt

Pour que les réfugiées sachent se défendre

GLAND Un instructeur de la ville a mis sur pied un cours d'autodéfense pour les Ukrainiennes qui résident au centre d'hébergement de l'EVAM.

PAR LAURA LOSE@LACOTE.CH

«Admettons que je vous agrippe par le col et que je tente de vous embrasser». Eliezer Medevielle donne un exemple d'agression sur l'autrice de ces lignes. Le geste de rapprochement est ferme. «Et maintenant, qu'est-ce que vous faites?» Cette situation pourrait arriver n'importe où, même en Suisse. Les principales victimes en sont les femmes. Et quand elles sont en plus réfugiées ukrainiennes et ne connaissent ni la langue ni le pays où elles arrivent, cela les rend d'autant plus vulnérables.



Les femmes ont parfois l'a priori d'être plus faibles. Il s'agit de leur donner confiance en elles.

ELIEZER MEDEVIELLE
INSTRUCTEUR D'AUTODÉFENSE À GLAND

C'est ce qui a poussé cet instructeur de krav-maga et d'autodéfense à organiser un atelier destiné aux femmes logeant temporairement dans le centre d'hébergement d'urgence installé par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans l'ancien bâtiment du WWF, à Gland.

Contre une main sur la cuisse... ou pire

«J'ai lu un article qui expliquait les dangers pour les réfugiées arrivant dans un pays inconnu. J'ai voulu mettre mes compétences à leur disposition»,



Une quinzaine de participantes s'est entraînée aux techniques d'auto-défense à Gland. DR

explique celui qui a déjà pratiqué dans une association en tant qu'instructeur bénévole. Il contacte alors l'EVAM. Après une visite de son local, tout proche du centre, le gérant du foyer valide son projet. Le premier atelier a pu avoir lieu en mai dernier, avec une quinzaine de participantes. Devant son succès, un deuxième a même déjà été organisé ce samedi pour les résidentes du centre. Ce que l'on y apprend? A se protéger devant toute interaction non désirée. Cela peut être une main posée sur la cuisse, un bras qui encercler l'épaule. Ou bien pire.

«Le but n'est pas d'en faire des super-ninjas en trois heures, précise Eliezer Medevielle. Je leur ai d'abord montré com-

ment se défaire d'une personne de manière douce, puis comment se défendre de façon plus soutenue en cas d'insistance.»

Renforcer sa confiance

Issues de la technique du krav-maga, un art martial utilisé par l'armée israélienne, les techniques sont bien plus épurées. Demandant peu de force, elles ont pour objectif de permettre à la victime de prendre la fuite. Surtout, il s'agit de renforcer leur capacité à signifier un refus. «Les femmes ont parfois l'a priori d'être plus faibles. Il s'agit de leur donner confiance en elles», analyse Eliezer Medevielle. Les participantes ont accepté que soit publiée la photo prise pendant l'atelier, mais nous n'avons pas été autorisés par

l'EVAM à leur demander comment elles ont vécu ce cours. Instance qui nous a répondu par écrit qu'il n'y a pas d'inquiétudes particulières chez les réfugiées concernant le harcèlement. «Nous cherchons à travailler de manière préventive sur cette thématique. Nous nous en sommes saisis déjà bien avant la crise ukrainienne», indique l'institution. Elle précise se concentrer sur la formation et la sensibilisation des collaborateurs ainsi que sur l'information des personnes migrantes sur leurs droits et devoirs.

De son côté, Eliezer Medevielle espère que son initiative va inspirer d'autres instructeurs dans le canton, à proximité des autres centres d'hébergement.

Politique de l'entre-deux



En 2020, les quais ont été fermés au trafic motorisé durant dix dimanches. ARCHIVES SIGFREDDO HARO

MORGES

La Municipalité a décidé de limiter la fermeture des quais à six jours seulement.

Doit-on débarrasser les quais des voitures pour laisser les promeneurs et les deux-roues s'en emparer librement? La question agite La Coquette depuis un moment. Durant l'été 2020, les autorités avaient bouclé le bord du lac le dimanche pour le rendre à la mobilité douce. Un concept qu'elles entendent à nouveau déployer cette année, mais en le limitant à six jours.

A la suite de l'expérience de 2020, un sondage avait été mené par la Ville pour connaître les attentes des habitants. Les résultats avaient montré qu'une majorité d'entre eux étaient favorables à une fermeture les dimanches, voire les week-ends.

Echec de l'initiative

Dans le même temps, une initiative populaire demandant que les véhicules soient interdits sur les rives dans un délai de cinq ans avait été lancée. Le texte, qui avait recueilli 914 signatures sur les 1648 nécessaires, n'avait pas abouti. Les initiateurs estimaient alors que seuls une récupération pérenne des quais et un réaménagement de ceux-ci auraient véritablement permis aux ha-

bitants de se les réapproprier. Le test de 2020 s'était en effet soldé sur un bilan contrasté. «Force est de constater que dans la configuration actuelle, très peu de personnes investissent la route libérée, le cheminement au bord du lac étant bien plus attractif», a relevé la syndique Mélanie Wyss lors du dernier Conseil communal.

La situation a changé

A l'époque, l'objectif était d'offrir une aire de déambulation permettant de respecter les distances sociales. Des animations culturelles et sportives avaient été organisées sur les rives, afin de compenser l'absence des grandes manifestations estivales.

Deux ans plus tard, la situation sanitaire a radicalement changé et la Municipalité doit composer avec plusieurs paramètres: «L'intérêt de la population à avoir un accès aux quais libéré du trafic motorisé», mais également la nécessité de requalifier la zone et de redonner aux citoyennes et aux citoyens le droit d'investir l'espace public en créant des espaces sécuritaires et conviviaux. Sans oublier les préoccupations des restaurateurs, inquiets d'une possible baisse de leur chiffre d'affaires. L'excédent a donc décidé d'un entre-deux. Le bord du lac sera interdit aux voitures les premiers et derniers dimanches de juillet et d'août, ainsi que le week-end du Livre sur les quais, les 3 et 4 septembre. **CGE**